



Document d'objectifs du site Natura 2000 « Marais du Bec d'Ambès »

Compte rendu du groupe thématique chasse du 13/12/2011

1. Organisation / présentation

- 20 personnes présentes (Cf. liste de présence à la fin du compte rendu)

Début de la réunion à 18h

Madame Korjanevski adjointe au maire d'Ambarès et Lagrave et représentant également le Président du Conseil Général de Gironde ouvre la réunion en accueillant les participants et expliquant que la ville d'Ambarès, associée aux communes de St Vincent de Paul, St Louis de Montferrand et Ambès, est porteuse de l'élaboration du document d'objectifs dont l'animation sera ensuite confiée très certainement à la CUB. Elle passe ensuite la parole au bureau d'études.

La Sarl Rivière-Environnement (bureau d'études) présente une diffusion power point servant de support à l'animation de la réunion dont l'ordre du jour est le suivant :

- Présentation du bureau d'études Rivière-Environnement
- Présentation de l'outil et de la démarche Natura 2000 :
 - Origine (directive Habitat 1992 intégrant les sites directive Oiseaux 1979)*
 - Transcription dans le droit français*
 - Mise en œuvre avec le DOCOB, régime préventif et gestion contractuelle*
 - Les grandes étapes d'un DOCOB,*
 - Les résultats attendus du DOCOB)*
- Présentation des démarches effectuées sur le site :
 - Pré-diagnostic DREAL Aquitaine en 2007*
 - DOCOB débuté au printemps 2011*
 - Inventaires de terrain été 2011*
 - Actualisation du diagnostic en cours*
- Présentation globale du site :
 - Périmètre proposé par la France (2204 ha) et périmètre d'étude (2850 ha),*
 - 4 communes concernées (Ambès, Ambarès, St Louis, St Vincent),*
 - Un grand ensemble de milieux humides*

*Le contexte réglementaire existant (PPRI, PLU, SAGE estuaire,...),
Les principales activités économiques (agriculture, industrie lourde en limite de site, exploitation sable/grave)
Les principaux usages (chasse, pêche, randonnée, base de loisirs, ...)
L'attachement au marais des populations locales
Les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire répertoriés sur le site
L'occupation des sols
Les principales pressions répertoriées
Les grands enjeux sommaires et principales menaces*

- L'activité chasse sur le site (discussions partagées) :
 - La pratique
 - Aspects positifs de l'activité habituellement constatés sur la conservation des zones humides*
 - Les structures de chasse sur le site (sociétés de chasse, chasses privées et associations spécialisées)*
 - Les installations de chasse au gibier d'eau sur le site*
 - Les liens avec l'entretien et la conservation des espaces.
 - La gestion de l'eau (l'entretien des lacs de tonne permet le maintien de milieux aquatiques et de zones humides, besoin en eau pour le remplissage des tonnes, lutte contre les invasives/nuisibles)*
 - La gestion des abords de tonne*
 - Les actions collectives d'entretien et d'ouverture des milieux*
- Présentation de la suite des démarches d'élaboration du DOCOB
 - Diffusion des comptes rendus des groupes thématiques*
 - Concertation des groupes thématiques pour définition des enjeux et objectifs au et définition des actions de gestion (début et fin printemps 2012)*
 - Finalisation DOCOB été 2012.*

Un questionnaire relatif à la chasse est distribué aux participants. 7 nous sont retournés en fin de réunion.

2. Discussions

Les participants sont invités à prendre la parole tout au long de la réunion avec des arrêts spécifiques sur les diapositives spécifiques à la chasse.

Remarque préalable : Nous n'avons pas toujours pu préciser quel intervenant prenait la parole, les auteurs de certains commentaires résumés en suivant ne seront donc pas cités. Nous vous prions de nous en excuser.

✓ Au sujet du statut foncier du grand et petit marais, il est précisé que 7 communes ont en propriété les marais.

✓ Concernant les dégradations et menaces pesant sur le site, Mme Korjanevski (adjointe à Ambarès) affirme que les dépôts sauvages d'ordures sont en recrudescence et ce malgré la vigilance des acteurs. Des plaintes ont été déposées (1 cas de flagrant délit), mais les suites judiciaires ne paraissent pas assez contraignantes selon les participants.

✓ Au sujet du nombre de tonnes sur le site, il est précisé par M. Dezitter de l'association des sauvagiers des marais de Montferrand qu'il existe 33 tonnes en activité sur le petit

marais et 8 à Cantefrêne (Ambès).

Le Power point diffusé annonçait 31 tonnes sur le petit marais et 12 à Cantefrêne (sur la base des tonnes déclarées auprès de la fédération).

✓ Au sujet des pratiques d'entretien des lacs de tonne et abords, M. Robin (FDC Gironde) précise que plusieurs cas de figure se présentent. Les pratiques sont diversifiées.

Le lac de tonne peut être tondu lorsqu'il est à sec et/ou faucardé ou fauché manuellement s'il reste de l'eau.

M. Combe, président du syndicat des marais, confirme au bureau d'étude qui évoque le sujet que le règlement du syndicat oblige les chasseurs à vider les tonnes après la période de chasse (pour la repousse des végétaux et le pacage).

Il précise toutefois et les représentants des associations de chasse le confirment que les tonnes se vident naturellement par ressuyage progressif. Le règlement n'a donc pas d'impact sur la baisse naturelle du niveau d'eau dans le marais.

Il est rappelé par M. Robin de la FDC 33 que le fait de ne pas vider son lac de tonne hors période de chasse a un intérêt certain pour certaines espèces d'oiseaux (nourrissage ou reproduction) et plus généralement pour un important cortège faunistique.

A ce sujet, le bureau d'études évoque les potentialités de frayère à brochet dans les mares de tonne.

M. Dussenty de l'association des amis des marais énonce que 20 kg de brochetons ont été lâchés dans les jalles et que les tonnes peuvent donc servir de frayères. La gestion de l'eau sur les mares est donc importante pour la réussite de l'opération de réintroduction et doit correspondre au cycle biologique de l'espèce (les mares doivent être en eau l'hiver pour accueillir les géniteurs et se ressuyer progressivement au printemps pour le départ vers les jalles des brochetons ; ce qui est le cas actuellement).

Les abords des mares de tonne sont généralement girobroyées, mais certains chasseurs peuvent pratiquer la fauche manuelle ou la fauche sélective en laissant par exemple des touffes de joncs en fonction de ce qu'ils pensent être bon pour avoir un lac de tonne attrayant pour les anatidés.

✓ Au sujet des pratiques collectives d'entretien, l'association des amis des marais pratique la fauche, de même que l'association des sauvaginaires (sur 2 ha), de même que le syndicat des marais qui, en plus de la fauche, cure les fossés et jalles (fréquence : tous les 4 ans ; mais entretien annuel par secteur).

Des opérations annuelles et ponctuelles d'arrachage de la jussie sur les jalles sont également mises en œuvre.

Il est évoqué le cas de figure de la partie sud du petit marais au sud de la RD 257 (qui coupe le marais). Cette zone (très humide) est isolée du reste du marais par la route n'a pas de tonne de chasse et s'enfriche naturellement. Elle appartient au syndicat des marais.

Elle est également ceinturée de jalles et seul un accès (dangereux) par la RD 257 est possible.

Une opération d'ouverture a été réalisée cette année par les chasseurs avec également la création de layons de tirs pour le sanglier ou le renard (la zone est chassée seulement quelques fois dans l'année pour ces deux espèces).

Il s'agirait également d'une zone de quiétude (remise diurne) pour des anatidés notamment.

✓ Au sujet de la gestion de l'eau (sujet déjà partiellement évoqué précédemment concernant l'entretien des lacs de tonne et abords), M. Combe du syndicat des marais précise que si l'on fait rentrer trop d'eau de l'estuaire dans les jalles, l'envasement s'accroît. Le syndicat pratique des chasses d'eau pour désenvaser les jalles.

Le cycle naturel de l'eau dans le marais est toutefois respecté.

Il précise également que les ouvrages de prise d'eau des jalles dans la Garonne n'appartiennent pas au syndicat, ils sont gérés par le syndicat des dessécheurs.

M. Migon, garde particulier du syndicat des marais, pense que les jalles ne sont pas assez entretenues, elles s'ensavent trop, limitant les potentialités biologiques du réseau hydrographique du marais.

✓ Au sujet du piégeage, les informations partielles dont dispose le bureau d'études font apparaître une activité de piégeage peu développée et le bureau d'études demande donc des précisions à ce sujet.

M. Coussin de l'APPIA (association des piégeurs de la presqu'île d'Ambès) explique la pratique sur le site. L'association des piégeurs agréés de la Gironde (ADPAG) compte 15 membres sur la Presqu'île d'Ambès.

Le piégeage est bien mené. ~450 ragondins/an sont capturés. Le syndicat des marais a également un piégeur et des archers viennent également pratiquer le tir du ragondin. Ragondin et rat musqué sont les espèces les plus ciblées car les plus problématiques dans le marais. Les chasseurs de tonne peuvent également à l'occasion tirer des ragondins.

M. Dussenty (association des amis des marais) ajoute que chaque année, en juin, l'association organise une pêche aux écrevisses de Louisiane qui pullulent sur les jalles.

✓ Concernant les éventuels problèmes de cohabitation des usages entre les acteurs abordés par le bureau d'études, il n'est pas fait état de problèmes particuliers.

Le règlement du syndicat prévoit que les bêtes qui pâturent le marais doivent être retirées du marais le 15/11 (jusqu'au 15/04), certaines sont parfois encore sur place après cette date ce qui peut contrarier une minorité de chasseurs à la tonne.

M. Combe (syndicat des marais) confirme les bonnes relations avec le syndicat des dessécheurs au sujet des prises d'eau des jalles dans la Garonne, des conventions ont été signées, l'interlocuteur comprend et gère les différents intérêts.

Mme Youbi, directrice du SPIPA, évoque les difficultés possibles s'il devait y avoir plusieurs interlocuteurs.

✓ Questionnée par l'association des sauvaginaires à ce sujet, Mme Youbi explique également la situation du site concernant la gestion des inondations.

Actuellement, il est réfléchi dans le cadre du PAPI (programme d'action de prévention des inondations) à la possibilité de mobiliser les marais comme zone de rétention d'eau en cas d'évènement de crue exceptionnel pour protéger les biens et les personnes sur les zones habitées de la CUB.

M. Stevens, directeur du service nature de la CUB, rejoint le SPIPA pour dire qu'il n'existe pas au moment présent de projet d'abaissement des digues le long de la Garonne et de la Dordogne. Le PAPI doit prévoir des programmes d'aide à la restauration des digues, du réseau hydrographique, ... (toute action permettant d'agir dans la prévention des inondations).

Le syndicat des marais ajoute que les marais ont toujours été des zones d'expansion de crue lors d'évènement importants, mais il faut être vigilant à ne pas les inonder trop fréquemment.

Les différentes parties s'accordent à dire qu'il s'agira de faire entrer de l'eau saumâtre

dans le marais (les inondations provenant en partie de la remontée des eaux de l'estuaire), ce qui peut avoir des effets néfastes sur le milieu (outre les effets des inondations sur les habitations).

A ce sujet, M. Velasquez (ville de St Louis de Montferrand (conseiller)/société linéenne de Bordeaux, Association des amis des marais) précise que l'identité biologique des marais de la presqu'île s'est construite par les apports minéraux de la Garonne, de la Dordogne et de l'estuaire (eau saumâtre).

Cette identité a disparu en grande partie avec les endiguements et les problématiques hydrauliques notamment au sein des marais, ce qui concourt à la perte de biodiversité.

✓ M. Velasquez évoque également le sujet des espèces végétales invasives (pestes végétales) en fort développement sur le site : jussie bien sûr (situation stabilisée), Myriophille du Brésil, Baccharis, ... qui participent également à la perte de biodiversité. Il faut prendre en considération ces espèces végétales au moins autant que les espèces animales invasives, leur impact étant beaucoup plus important.

✓ Pour conclure sur le sujet chasse, M. Robin (FDC 33) souhaite que le DOCOB valorise l'action des chasseurs locaux dans l'entretien du site.

La séance est levée à 19h40.

Liste des participants :

- Romain Comas, Cabinet Rivière Environnement, re.comas@orange.fr
- Bertrand Bazin, Cabinet Rivière Environnement, re.bazin@orange.fr

- Nicole Korjanevski, ville d'Ambarès et Lagrave (adjointe au maire) et représentant le Conseil Général de Gironde (président M. Madrelle)
- Aurore Veysset, ville d'Ambarès et Lagrave (chef de projet DSU), aurore.veysset@ville-ambaresetlagrave.fr
- Emilie Laurent, ville d'Ambarès et Lagrave (service urbanisme)
- Richard Moya, ville d'Ambarès et Lagrave
- Jean Luc Dezitter, association des sauvaginaires des marais de Montferrand (ASMM), zitservices@orange.fr
- Michel Paulhiac, Fédération Départementale des Chasseurs, [0556204046](tel:0556204046)
- Bernard Caillaud, mairie d'Ambarès (conseiller) et président de l'ASMM, caillaud.bernard1@free.fr
- Jean Claude Retoret, ASMM, Jeanclaude.retoret@wanadoo.fr
- Emmanuel Robin, Fédération Départementale des Chasseurs, emmanuel.robin@fdc33.fr
- William Sanson, Société de Chasse Ambès
- Stephane Ratié, Société de Chasse St Vincent de Paul, stecat2@wanadoo.fr
- Rui Vincente, Société de chasse Ambarès (président), rui333@free.fr
- Joel Reynier, association des sauvaginaires, aube03@free.fr
- Florence Youbi, S.P.I.P.A., spipa@laposte.net
- Bernard Velasquez, ville de St Louis de Montferrand (conseiller)/société linéenne de Bordeaux, Association des amis des marais, bernard.velasquez@free.fr
- Thierry Dussenty, Association des amis des marais, thierry.dussenty@orange.fr
- Joseph Migon, garde particulier du syndicat des marais, joseph.migon@orange.fr
- Alain Combe, Syndicat des Marais de Montferrand, louloucombe@orange.fr
- Dominique Stevens, CUB directeur service nature, dstevens@cu-bordeaux.fr
- Jean Luc Coussin, APPIA (association des piégeurs de la presqu'île d'Ambès) président, bralinou@wanadoo.fr